

SAINT-THURIEN, le 20 février 2024

## CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

**Mercredi 28 février 2024 à 18 h.30**

Ordre du jour :

- 1°) Définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR),
- 2°) Echanges et cessions de terrains,
- 3°) Aménagement de la Rue de Quimperlé – approbation du projet et plan de financement,
- 4°) Course Ar Redadeg,
- 5°) Société Publique Locale Bois Energie Renouvelable (SPLBER) – augmentation du capital,
- 6°) Règlement d'occupation du préau sportif,
- 7°) Quart d'heure de libre expression.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,  
Christine KERDRAON.

---

### Séance du 28 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt février, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Christine KERDRAON, Maire.

Étaient présents : Bruno JAFFRE, Françoise GOLIES, Nicolas LE NAOUR, Michel CHARPENTIER, Flore MEFORT, Stéphanie NOUAÏLLE-DEGORCE, Cédric JAULNEAU, Francine TAMIC, Stéphane POIRIER, Laurent MINTEC, Elodie PEINTUREAU et Guillaume LOUVET.

Absents excusés : Fabienne LE GALL.

Secrétaire de séance : Guillaume LOUVET.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 8 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

## Délibération du Conseil Municipal

\*\*\*\*\*

Objet : Course Ar Redadeg

**20240104**

Le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la Redadeg, course pour la langue bretonne, va sillonner les routes de Bretagne de la Pointe du Raz jusqu'à Morlaix du 17 au 25 mai 2024. Elle traversera la Commune de SAINT-THURIEN de Pont-Hellec à Ty-Querlou le 19 mai 2024 entre 0 h.48 et 1 h.21.

Elle indique que le bureau municipal a émis un avis favorable à l'achat d'un kilomètre de course au prix de 250 € afin de contribuer à cet évènement et propose au Conseil Municipal de délibérer.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acheter 1 km de la course « Ar Redadeg » au prix de 250 €. Cette somme sera versée sur le compte de l'association Ar Redadeg a di da di ouvert au Crédit Mutuel de Bretagne de MORDELLES – IBAN : FR76-1558-9351-3104-9691-4304-075.**

Fait à SAINT-THURIEN, le 29 février 2024

Le Maire,



Christine KERDRAON.